



Cercle scolaire de Siviriez

2026-2027



Rentrée des classes : Jeudi 27 août 2026

www.cercle-scolaire-siviriez.ch

Chers Elèves, Chers Parents,

Cette année, près de 290 élèves sont répartis dans 14 classes.

Ecole de Siviriez	1-2-3-4H
Ecole de Villaraboud	5-6H
Ecole de Prez-vers-Siviriez	7-8H
Ecole de Chavannes-les-Forts	Activités créatrices des 5-6-7-8H

Nous transmettons tous nos vœux et remerciements à Gilles Ruffieux, Laureline Currat et Sandra Mazenauer qui poursuivent leur route vers d'autres horizons.

Margot Swordy et Melina Carrasco intègrent l'équipe pédagogique, nous leur souhaitons la bienvenue.

Après une année scolaire marquée par la création collective du spectacle *Débranchez!*, les élèves ont pu apprendre autrement, en développant leur créativité, leur expression, leur confiance, leur persévérance et leur sens des responsabilités. Ce projet leur a surtout montré que la réussite d'une réalisation commune repose sur l'écoute, la coopération et l'engagement de chacun.

Nous poursuivons désormais les projets déjà engagés, tout en nous préparant à en accueillir de nouveaux.

Parmi les projets qui se poursuivent figurent le jardin intergénérationnel ainsi que l'école en forêt pour les classes de 1H à 4H.

Le jardin est un lieu de rencontre et de partage où différentes générations cultivent, apprennent et récoltent ensemble. Les personnes intéressées à participer à ce projet sont les bienvenues et peuvent prendre contact avec le secrétariat de l'école.

L'école en forêt offre aux élèves un autre terrain d'apprentissage, au contact direct de la nature. Les classes de 1H à 4H s'y rendent régulièrement, tandis que toutes les autres s'y investissent ponctuellement, ainsi que l'utilisation des espaces extérieurs pour observer, expérimenter et apprendre autrement.

Le travail décroisé au sein des cycles favorise également les rencontres entre élèves, le partage des compétences et la réalisation d'activités communes. Il renforce ainsi l'entraide, la coopération et le sentiment d'appartenance à l'école.

Dans la continuité de la mise en place du Plan d'intervention autodéterminé, une démarche qui associe l'élève à besoins particuliers à l'identification de ses besoins, de ses objectifs et des moyens à mettre en œuvre, cette année sera marquée par l'introduction du projet des **Pacificateurs**.

Des élèves volontaires seront formés pour favoriser le dialogue, prévenir les conflits et aider leurs camarades à trouver des solutions respectueuses. Encadrés par des adultes, ils contribueront ainsi à renforcer l'écoute, la responsabilisation, l'entraide et un climat scolaire positif.

Afin d'assurer une cohérence pédagogique au sein de l'établissement, l'équipe enseignante du Cercle poursuivra, en plus des formations continues individuelles, des formations collectives autour de la thématique du coenseignement et de l'intimidation, abus et violence chez les jeunes.

Une équipe engagée, dynamique et attentive se réjouit d'accueillir chaque élève et de l'accompagner tout au long de l'année scolaire.

Pour l'équipe enseignante

Geraldine Crausaz

Direction d'école

Calendrier scolaire 2026-2027

27.08	Début de l'année scolaire
12.10-23.10	Vacances d'automne
18.11	Journée pédagogique
08.12	Immaculée Conception
21.12-01.01	Vacances de Noël
08.02-12.02	Vacances de Carnaval
26.03-09.04	Vacances de Pâques
06.05-07.05	Ascension et Pont de l'Ascension
17.05	Lundi de Pentecôte
27.05-28.05	Fête Dieu et Pont de la Fête-Dieu
09.07	Dernier jour de classe

Congé des élèves

2026		Août		August		
Lu	Mo	3	10	17	24	31
Ma	Di	4	11	18	25	
Me	Mi	5	12	19	26	
Je	Do	6	13	20	27	
Ve	Fr	7	14	21	28	

2026		Septembre		September		
Lu	Mo		7	14	21	28
Ma	Di	1	8	15	22	29
Me	Mi	2	9	16	23	30
Je	Do	3	10	17	24	
Ve	Fr	4	11	18	25	

2026		Octobre		Oktober		
Lu	Mo		5	12	19	26
Ma	Di		6	13	20	27
Me	Mi		7	14	21	28
Je	Do	1	8	15	22	29
Ve	Fr	2	9	16	23	30

2026		Novembre		November		
Lu	Mo	2	9	16	23	30
Ma	Di	3	10	17	24	
Me	Mi	4	11	18	25	
Je	Do	5	12	19	26	
Ve	Fr	6	13	20	27	

2026		Décembre		Dezember		
Lu	Mo		7	14	21	28
Ma	Di	1	8	15	22	29
Me	Mi	2	9	16	23	30
Je	Do	3	10	17	24	31
Ve	Fr	4	11	18	25	

2027		Janvier		Januar		
Lu	Mo		4	11	18	25
Ma	Di		5	12	19	26
Me	Mi		6	13	20	27
Je	Do		7	14	21	28
Ve	Fr	1	8	15	22	29

2027		Février		Februar		
Lu	Mo	1	8	15	22	
Ma	Di	2	9	16	23	
Me	Mi	3	10	17	24	
Je	Do	4	11	18	25	
Ve	Fr	5	12	19	26	

2027		Mars		März		
Lu	Mo	1	8	15	22	29
Ma	Di	2	9	16	23	30
Me	Mi	3	10	17	24	31
Je	Do	4	11	18	25	
Ve	Fr	5	12	19	26	

2027		Avril		April		
Lu	Mo		5	12	19	26
Ma	Di		6	13	20	27
Me	Mi		7	14	21	28
Je	Do	1	8	15	22	29
Ve	Fr	2	9	16	23	30

2027		Mai		Mai		
Lu	Mo	3	10	17	24	31
Ma	Di	4	11	18	25	
Me	Mi	5	12	19	26	
Je	Do	6	13	20	27	
Ve	Fr	7	14	21	28	

2027		Juin		Juni		
Lu	Mo		7	14	21	28
Ma	Di	1	8	15	22	29
Me	Mi	2	9	16	23	30
Je	Do	3	10	17	24	
Ve	Fr	4	11	18	25	

2027		Juillet		Juli		
Lu	Mo		5	12	19	26
Ma	Di		6	13	20	27
Me	Mi		7	14	21	28
Je	Do	1	8	15	22	29
Ve	Fr	2	9	16	23	30

Horaires des classes

Bâtiment	Matin	Après-midi
Siviriez	08h15 – 11h50	13h55 – 15h35
Villaraboud	08h00 – 11h35	13h40 – 15h20
Prez-vers-Siviriez	07h45 – 11h20	13h25 – 15h05
Chavannes-les-Forts	Selon grille horaire des classes de 5-6-7-8H	

Jours d'école des 1H et 2H

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	1H – 2H	2H	1H	1H – 2H	2H
Après-midi	2H	2H	Congé	2H	1H

Horaires spéciaux de début d'année

Semaine 0	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin				2H	2H
Après-midi				1H	1H
Semaine 1	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	1H	2H	1H	2H	2H
Après-midi	2H	2H		1H	1H

Alternance des 3H et 4H

En plus du mercredi après-midi, les demi-jours de congé hebdomadaires sont les suivants :

Pour les élèves de 3H : mercredi matin

Pour les élèves de 4H : mardi après-midi

Dates particulières

Camps et journées à ski			
3-4H	Journées à ski	28-29 janvier 2027 (25-26 février réserve)	Rathvel
3-4H	Camp vert	24 au 26 mai 2027	Charmey
5-6H	Camp de ski	15 au 19 février 2027	Grimentz
7-8H	Camp vert	28 juin au 2 juillet 2027	Champéry

Dates particulières		
Tous	Boom de rentrée	28 août 2026, 19h
Tous	Marche d'automne	2 octobre 2026
Tous	Journée pédagogique Elèves en congé	18 novembre 2026
Tous	Saint-Nicolas	4 décembre 2026 14h et 19h30

Répartition des classes et contacts

Siviriez		
Bérangère Galley	1-2H A	078 252 19 96
Dominique Gavillet & Justine Clerc	1-2H B	078 252 32 94
Emilie Jaquier	1-2H C	078 252 55 23
Camille Richoz & Justine Clerc	1-2H D	078 260 06 30
Joséphine Sudan & Vahide Krasniqi	3-4H A	078 251 81 36
Joy Menétrey & Patricia Andrey	3-4H B	078 253 01 56
Gaëlle Gremaud & Roxane Deschenaux	3-4H C	078 251 13 43
Lucile Margueron	FLS*	
Karin Fellay Melina Carrasco	Enseignantes spécialisées	

*FLS : français langue seconde (cours de langue)

Villaraboud		
Christine Chammartin & Lucie Künzler	5-6H A	078 250 65 57
Nicole Perroud & Delphine Crottaz	5-6H B	078 252 15 40
Margot Swordy	5-6H C	078 252 93 82
Mélanie Girard	5-6H D	078 251 76 25
Christine Guillet Joséphine Sudan	Enseignantes spécialisées	

Chavannes-les-Forts	
Marie-Luc Ayer	Activités créatrices

Prez-vers-Siviriez		
Josua Davet & Margaux Grandgirard	7-8H A	078 253 24 17
Charlotte Rey & Lucie Künzler	7-8H B	078 253 01 63
Cynthia Häni & Margaux Grandgirard	7-8H C	078 253 45 58
Karin Fellay Christine Guillet	Enseignantes spécialisées	



Activités créatrices

3-4H A	Jeudi après-midi
3-4H B	Jeudi matin
3-4H C	Jeudi matin
5-6H A	Vendredi matin
5-6H B	Mardi après-midi
5-6H C	Mercredi matin
5-6H D	Mercredi matin
7-8H A	Jeudi matin
7-8H B	Lundi matin et après-midi
7-8H C	Lundi matin



Education physique

1H	Mercredi matin
2H A et C	Mardi après-midi
2H B et D	Jeudi après-midi
3-4H A	Lundi après-midi
3-4H B	Mardi matin
3-4H C	Mardi matin

5-6H A	Jeudi matin
5-6H B	Jeudi matin
5-6H C	Lundi matin
5-6H D	Lundi matin
7-8H A	Vendredi matin
7-8H B	Vendredi matin
7-8H C	Vendredi après-midi


Chaque classe a une deuxième leçon de sport en extérieur selon l'horaire qui sera donné par les enseignant·e·s en début d'année scolaire.

Si un élève ne peut pas participer à la leçon d'éducation physique, il présente un mot écrit de ses parents ou une dispense du médecin.

L'enfant qui a oublié ses affaires ne participe pas à la leçon.

La douche est fortement recommandée. L'élève a donc besoin d'un linge. Il prendra également une tenue de sport et des baskets ne marquant pas le sol (les ballerines sont à proscrire). Ses affaires seront rangées dans un sac que l'enfant reprendra après chaque leçon.

Natation 2025 - 2026

1H	2H	3H-4H	5H-6H	7H-8H
1H A Mercredi matin 24 mars 14 avril	2H A Vendredi matin 8 janvier 15 janvier 22 janvier 19 mars	3H-4H A Mardi matin 15 décembre 5 janvier 12 janvier 19 janvier 26 janvier 2 février	5H-6H A Mardi matin 27 octobre 3 novembre 10 novembre 17 novembre 24 novembre 1 décembre	7H-8H A Mardi matin 1 septembre 8 septembre 15 septembre 22 septembre 29 septembre 6 octobre
1H B Mercredi matin 28 avril 5 mai	2H B Vendredi matin 16 avril 23 avril 30 avril 14 mai	3H-4H B Mardi matin 15 décembre 5 janvier 12 janvier 19 janvier 26 janvier 2 février	5H-6H B Mardi matin 27 octobre 3 novembre 10 novembre 17 novembre 24 novembre 1 décembre	7H-8H B Mardi matin 1 septembre 8 septembre 15 septembre 22 septembre 29 septembre 6 octobre
1H C Mercredi matin 24 mars 21 avril	2H C Vendredi matin 8 janvier 15 janvier 22 janvier 19 mars	3H-4H C Mardi matin 15 décembre 5 janvier 12 janvier 19 janvier 26 janvier 2 février	5H-6H C Mardi matin 27 octobre 3 novembre 10 novembre 17 novembre 24 novembre 1 décembre	7H-8H C Mardi matin 1 septembre 8 septembre 15 septembre 22 septembre 29 septembre 6 octobre
1H D Mercredi matin 12 mai 19 mai	2H D Vendredi matin 16 avril 23 avril 30 avril 14 mai		5H-6H D Lundi a-m 31 août 7 septembre 14 septembre 21 septembre Vendredi matin 8 janvier 15 janvier	

Patinoire 2026-2027



Port de gants **de ski** et casque obligatoire.
Le casque et les patins peuvent être prêtés aux enfants.

Lorsque les séances de patinoire ont lieu l'après-midi, les enfants rentrent plus tard à la maison. Les bus viennent chercher les élèves à la patinoire après la tournée habituelle. Les horaires exacts seront communiqués par les enseignant·e·s.

2H	3-4H	5-6H	7-8H
Mardi matin 8 septembre	Jeudi matin 3 septembre	Jeudi matin 1 ^{er} octobre	Mardi matin 27 octobre
Vendredi matin 9 octobre	Mardi matin 15 septembre	Mercredi matin 7 octobre	Mercredi matin 25 novembre
Mardi matin 26 janvier	Lundi après-midi 5 octobre	Lundi matin 1 ^{er} février	Lundi après-midi 4 janvier
	Lundi matin 7 décembre	Mercredi matin 24 mars	Lundi après-midi 18 janvier

Forêt

Les élèves de la 1H à la 4H ont la chance de pouvoir se rendre à la forêt très régulièrement. Les 1H et 2H y vont tous les vendredis tandis que les 3H et 4H une fois par mois, le vendredi.

Cet environnement naturel permet aux enfants d'être au cœur d'un endroit calme, sain et apaisant. Grâce au contact régulier avec un espace naturel, les enfants sont invités à créer un lien avec la nature, à la respecter et à l'apprécier. Accueillir des enfants en plein air, en contact direct avec la nature favorise et encourage l'apprentissage, la création et l'autonomie.



Contacts

Fonction	Contact	Téléphone	Mail
Directrice de l'école (Lundi-Mardi-Mercredi-Jeudi)	Geraldine Crausaz	079 238 09 62	dir.ep.siviriez@edufr.ch
Secrétariat de l'école (Lundi-Mercredi)	Céline Castella	026 656 15 50	secretariat.ecole@siviriez.ch
Conseillère communale	Séverine Keller	079 519 82 04	severine.keller@siviriez.ch
Accueil ExtraScolaire	Danielle Mauron	079 900 92 21	aes@siviriez.ch
Inspecteur scolaire	Sylvain Lang Route André-Piller 21 1762 Givisiez	026 305 73 80	sylvain.lang@fr.ch
Commune	Administration communale Route de l'Eglise 10 Case postale 6 1678 Siviriez	026 656 90 90	commune@siviriez.ch
Services de logopédie, psychologie et psychomotricité	SLPP Glâne-Veveyse En Bouley 8 1680 Romont	026 652 30 60	administration.slpp-gv@edufr.ch



Horaires des bus 2026 - 2027

Il n'est pas possible d'avoir les horaires à temps pour la publication de ce bulletin. Les horaires des bus ainsi que les détails pratiques seront disponibles sur le site internet de l'école www.cercle-scolaire-siviriez.ch, dès le 15 août 2026.

Charte des transports scolaires

Les enfants s'engagent à se conformer aux divers points figurant dans la Charte des transports scolaires. Par vos signatures (élève et parents), vous déclarez avoir pris connaissance de la charte et vous engagez à la respecter. Nous vous remercions de votre bonne collaboration.

Chemin de l'école

Sur le chemin de l'école et aux arrêts de bus, les enfants sont placés sous la responsabilité de leurs parents. Il en est de même pour les déplacements à vélo ou trottinette : ce sont les parents qui donnent la permission à l'enfant de venir à l'école avec ces moyens. L'âge conseillé par la police est 10 ans.

Pour des raisons de sécurité, il est interdit de faire des tours à vélo ou de jouer au ballon dans les cours de récréation. En arrivant à l'école, l'enfant dépose directement son vélo ou sa trottinette à l'endroit prévu. Les enfants ne sont pas autorisés à venir à l'école avec leur planche à roulettes ou leurs rollers.

Transport dans un véhicule privé

Il est possible, lors de certaines activités à l'extérieur, que votre enfant soit véhiculé par un tiers (enseignant·e, intervenant ou un autre parent). Si vous ne souhaitez pas qu'une autre personne prenne en charge le transport de votre enfant, veuillez avertir son enseignant·e en début d'année. Dans ce cas, vous serez tenus de le véhiculer.

Les parents qui transportent un ou des enfants dans leur véhicule privé, lors d'une sortie, doivent vérifier l'adéquation avec leur assurance. En effet, la responsabilité de l'enseignant·e est totalement désengagée pour ce type de transport.



Périmètres scolaires

Afin de pouvoir assurer la sécurité de tous les élèves aux abords des écoles, nous rappelons aux parents et/ou proches quelques règles à respecter.

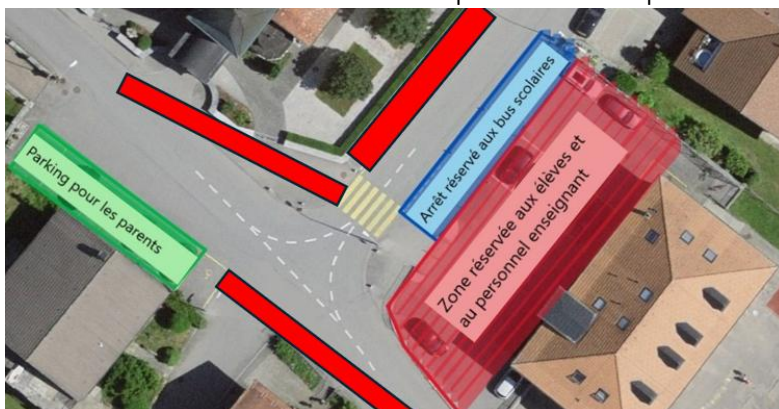
Evitez autant que possible d'amener ou de venir rechercher votre enfant à l'école en voiture. Privilégiez le trajet à pied.

- Montrez l'exemple d'un comportement correct dans la circulation.
- Traversez sur les passages piétons : s'arrêter, regarder, écouter.
- Partez suffisamment tôt afin d'éviter de devoir vous dépêcher.
- Portez des vêtements clairs et/ou réfléchissants.

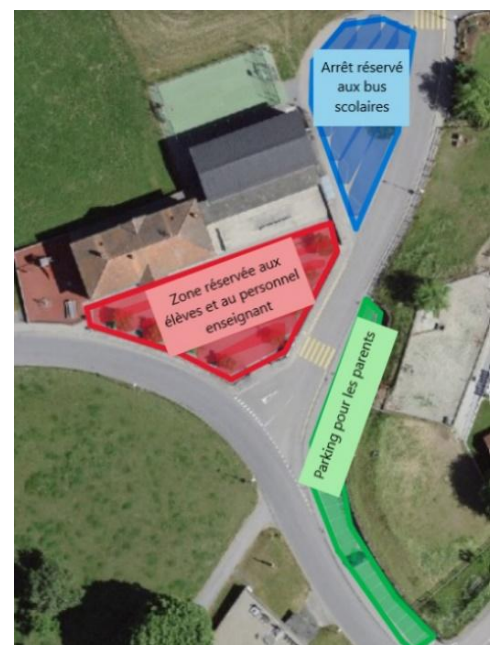
Si malgré tout vous deviez déposer ou reprendre votre enfant en voiture :

- Circulez au pas et prudemment, avant et après avoir déposé votre enfant.
- **Ne vous arrêtez pas sur les routes, utilisez les places de stationnement prévues.**
- Soyez attentifs aux bus et ne parquez pas aux endroits où ils s'arrêtent.
- Respectez les périmètres ci-après pour chaque école lorsque vous vous parquez pour déposer ou reprendre votre enfant.

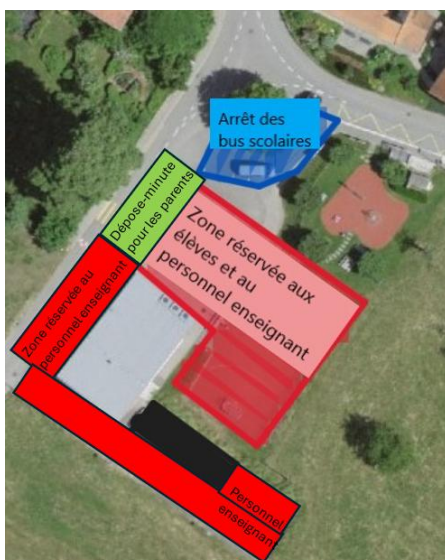
Nous vous remercions d'avance pour votre importante vigilance !



Ecole de Siviriez



Ecole de Villaraboud



Ecole de Prez-vers-Siviriez

Culture religieuse

L'ouverture à la culture religieuse générale et à la spiritualité chrétienne fait partie de la grille horaire d'une classe primaire : elle occupe 2 unités de 50 minutes par semaine :

- Les cours d'éthique et culture religieuse sont dispensés par l'enseignant·e et sont obligatoires.
- L'enseignement religieux, qui fait l'objet de la seconde unité, est donné par un·e catéchiste pour les catholiques ou un·e catéchète pour les réformés.

Les enfants d'autres confessions ou religions peuvent bien évidemment participer à ces cours de catéchisme, sur demande de leurs parents.

Les parents qui désirent retirer leur enfant du cours d'enseignement religieux sont priés de télécharger le formulaire sur le site <https://cercle-scolaire-siviriez.ch/culture-religieuse/>, le compléter et le transmettre au secrétariat de l'école.

L'enfant dispensé doit être à l'école lors de ces cours. Il est sous la responsabilité de son enseignant·e.

Accueil ExtraScolaire (AES)

La Commune de Siviriez propose une structure d'Accueil ExtraScolaire pour les enfants habitant la Commune de Siviriez et scolarisés, de la 1H à la 8H. L'accueil est ouvert de 06h30 à 18h30 du lundi au vendredi et un encadrement des devoirs y est proposé. Au niveau du financement, la Commune peut accorder une subvention sur la base du dernier avis de taxation.

Toutes les informations complémentaires et les documents usuels dont le formulaire d'inscription (un par enfant) sont disponibles sur le site internet de la Commune à l'onglet Ecole & Enfance, Accueil ExtraScolaire.

Le nombre de places étant limité, le fait de remplir une inscription ne garantit pas une place à l'AES. Lors de l'attribution d'une place, une confirmation sera adressée aux parents dans un délai d'au maximum une semaine avant la date de fréquentation souhaitée, mais au moins un mois avant le début de l'année scolaire.

- **Lieu**
Dans le bâtiment de la halle de gym à Siviriez
- **Responsable de l'accueil**
Mme Danielle Mauron
079 900 92 21
aes@siviriez.ch



Service de logopédie, psychologie et psychomotricité



En Bouley 8
1680 Romont

Administration ☎ 026 652 30 60
✉ administration.slpp-gv@edufr.ch
www.slpp-gv.ch

Un service qui offre des prises en charge thérapeutiques en logopédie, psychologie et psychomotricité distinctes et complémentaires.

Notre mission est de soutenir le développement des enfants et adolescent·e·s dans leur environnement scolaire et familial pour favoriser leur épanouissement intellectuel, émotionnel et relationnel.

Notre service est réparti sur deux antennes principales, une à **Romont** (y.c. administration) et une à **Châtel-St-Denis**. D'autres lieux de thérapies se trouvent dans les cercles scolaires des deux districts.

Les thérapeutes interviennent sur sollicitations des parents, idéalement en collaboration avec l'enseignant.e. La demande d'intervention est faite au moyen d'un contact préalable du parent auprès d'un.e thérapeute et du formulaire « fiche 124 » dûment complété.

La direction du SLPP-GV valide la demande et décide ou non de la gratuité de la mesure de soutien.

Le processus thérapeutique peut se dérouler sur trois domaines de soutien (préventions - évaluations - orientations) et trois settings principaux (individuel - familial - groupal) choisis par le/la thérapeute en fonction de la situation et de son évolution. La durée de la thérapie est définie par des objectifs cliniques portés par le/la thérapeute.

Les pédago-thérapeutes peuvent intervenir au sein de la classe dans une volonté de collaboration interprofessionnelle. Toute intervention sans information individuelle ne concerne pas leur enfant. Dans le cas contraire, une information spécifique leur sera toujours adressée qu'ils peuvent accepter ou non.

Pour de plus amples informations et activer une prise en charge de votre enfant, vous trouverez sur notre site internet : www.slpp-gv.ch

- le nom des thérapeutes par cercle scolaire et leurs numéros de téléphone
→ Onglet SLPP-GV → Thérapeutes
- la fiche 124 en format Word et PDF à compléter, à signer, à retourner
→ Onglet PRESTATIONS

Pacificateurs



Projet des « Pacificateurs » à l'école

Notre Cercle scolaire et l'AES collaborent pour mettre en place un projet inspiré de la médiation par les pairs, appelé « Les Pacificateurs », qui vise à favoriser le bien-vivre ensemble et à renforcer les compétences sociales des élèves.

Le projet est mené conjointement avec la médiation scolaire et la participation financière du service de la santé publique. Il s'inscrit dans le programme d'action cantonal de promotion de la santé et de prévention.

Quel est le rôle des Pacificateurs ?

Les Pacificateurs sont des élèves formés pour aider leurs camarades durant les récréations. Leur mission est notamment de :

- accueillir et soutenir un élève qui se sent seul ;
- apporter une aide simple à un camarade plus jeune ;
- accompagner les élèves dans la résolution de petits conflits ou malentendus ;
- encourager l'écoute, le respect et le dialogue entre les enfants.

Les Pacificateurs sont facilement reconnaissables grâce à un signe distinctif (gilet).

Ce qu'ils ne font pas

Les Pacificateurs ne remplacent pas les adultes. Ils n'interviennent pas dans les situations graves et ne prennent pas de décisions à la place des autres élèves. En cas de besoin, ils transmettent la situation aux enseignants qui effectuent la surveillance de la récréation.

Comment agissent-ils ?

Lorsqu'un conflit survient, les Pacificateurs aident les élèves concernés à :

1. expliquer leur point de vue ;
2. s'écouter mutuellement ;
3. exprimer leurs émotions ;
4. rechercher ensemble des solutions ;
5. trouver un accord satisfaisant pour chacun ou faire appel à un adulte si nécessaire.

Quels sont les objectifs du projet ?

Ce projet a pour but de :

- développer les compétences relationnelles et émotionnelles des élèves ;
- renforcer le respect, l'entraide et la coopération ;
- améliorer le climat scolaire ;
- encourager l'autonomie et la responsabilité des enfants.

Quels bénéfices pour les élèves ?

Les écoles ayant mis en œuvre ce dispositif constatent notamment :

- une amélioration du climat scolaire ;
- un développement des compétences sociales ;
- un renforcement de l'estime de soi ;
- des effets positifs qui dépassent le cadre de l'école.

Des informations seront transmises lors des séances de parents de début d'année.

Travailleurs Sociaux en milieu Scolaire

Le/la Travailleur/se Social-e en milieu Scolaire (TSS) est engagé-e dans les différentes écoles du canton, de la 1H à la 11H.

Le travail du/de la TSS s'articule autour de 4 axes :

- > **Climat scolaire** : favoriser la qualité du climat scolaire et soutenir l'école dans son mandat d'éducation et de formation.
- > **Soutien socio-éducatif** : soutenir les enfants et les jeunes dans leur intégration scolaire et sociale.
- > **Collaboration interne et externe** : collaborer avec l'ensemble des partenaires qui gravitent autour de l'élève (familles, réseau professionnel).
- > **Prévention et détection précoce** : s'engager dans des actions socio-éducatives répondant aux besoins et problématiques des élèves.

Le/la TSS est facilement accessible et présent-e dans l'école. Il/elle intervient de manière spontanée ou à la demande de l'élève, des enseignants-es, de la direction et/ou des parents. Il/elle mobilise les ressources et les compétences de tous les acteurs (élèves, parents, enseignants-es, directions d'écoles) au moyen d'outils issus de l'approche systémique.

Il/elle est astreint-e au devoir de discrétion.

Le/la TSS fonde son intervention sur le respect et la promotion du droit de l'enfant et de ses intérêts. Chaque élève peut demander une rencontre avec le/la TSS sans l'accord de ses parents et/ou de ses représentants légaux. Les suivis individuels sont basés sur un principe de confiance et de discrétion. Dans ce contexte le/la TSS cherche à développer une collaboration avec les parents, les représentants légaux et/ou d'autres acteurs/trices du réseau impliqués-es.

Pour notre Cercle scolaire, il s'agit de M. Oumar Sow à qui vous pouvez écrire un courriel en cas de besoin oumar.sow@eduf.fr.ch.

Arrivée en classe

Afin de profiter de la vie de famille et d'éviter des difficultés dans la cour non surveillée, les élèves ne prenant pas le bus viennent à l'école **5 à 10 minutes avant le début de la classe**. Il est important que l'école puisse commencer à l'heure.

Pour des raisons de sécurité, nous demandons expressément aux parents qui ont l'habitude de véhiculer leur enfant en voiture de le déposer **sur un parking** situé à proximité des bâtiments scolaires. Il n'est pas autorisé de déposer son enfant en restant immobilisé sur la route ou aux arrêts de bus (voir page 12 [périmètres scolaires](#)). Il est possible ensuite de l'accompagner à pied jusqu'à l'école. Le périmètre de la cour d'école est réservé aux enfants et aux enseignant-e-s. Merci aux parents de rester à l'extérieur du périmètre.

Absences

Afin de pouvoir agir rapidement en cas de disparition d'un élève sur le chemin de l'école, la direction de l'école, en collaboration avec les enseignant·e·s et en accord avec le règlement d'exécution de la loi scolaire, utilise la procédure suivante :

- A) Lorsqu'un·e enseignant·e constate l'absence non annoncée d'un élève, il/elle prend contact sans délai avec les parents.
- B) Si cette démarche reste vaine, l'enseignant·e appelle la direction, la secrétaire ou une personne de la Commune qui effectue la procédure suivante :
 - 1) Appelle à nouveau les parents.
 - 2) Si pas de réponse, parcourt le chemin de l'écolier jusqu'à son domicile.
 - 3) Sonne à la porte du domicile.
 - 4) Si personne n'ouvre, appelle la police.
- C) La direction de l'école avise l'Inspecteur.

En cas d'intervention de la police, les frais inhérents sont à la charge des parents s'il est prouvé que cette intervention découle de leur négligence.

Nous vous rappelons l'importance d'informer les enseignant·e·s **avant le début de la classe**.

Maladie

Si un enfant est malade, les parents informent obligatoirement l'enseignant·e au moins 15 minutes avant le début de la classe, en privilégiant l'annonce d'absence via Klapp ou en appelant le numéro de téléphone de la classe (page 6 [contacts](#)). (RLS art.39.1).

Nous vous rappelons qu'en cas d'absence non-annoncée de votre enfant, la procédure de recherche décrite ci-dessus est engagée.

L'absence pour maladie ou accident doit être justifiée par les parents au moyen d'une déclaration médicale dès qu'elle dépasse quatre jours de classe consécutifs ou en cas d'absences répétées (RLS art. 39.3).

Rendez-vous médical

Les absences planifiées pour un rendez-vous chez le médecin, le dentiste, etc. doivent être annoncées à l'enseignant·e dès la date connue, en privilégiant l'annonce via Klapp ou en appelant le numéro de téléphone de la classe. Merci de privilégier ces rendez-vous en fin ou en début de journée, ainsi l'enfant peut se rendre en classe avant ou après sa visite.

Demande de congé

Modalité : Une demande d'autorisation motivée, avec une pièce justificative, le cas échéant, doit être adressée au plus vite auprès de la direction à l'aide du formulaire adéquat suivant : [demande de congé](#) (RLS art. 37 et 38.1).

Extrait du Règlement d'exécution de la Loi Scolaire (RLS) Art. 37

Un congé peut être octroyé à un ou une élève pour des motifs justifiés. Seuls sont pris en considération les motifs dûment attestés pouvant exceptionnellement l'emporter sur l'obligation de fréquenter l'école, tels que :

- a) *un événement familial important ;*
- b) *une fête religieuse importante ou la pratique d'un acte religieux important ;*
- c) *un événement sportif ou artistique d'importance auquel l'élève participe activement.*

Il n'est pas accordé de congé immédiatement avant ou après les vacances scolaires ou un jour férié. Cette demande peut être acceptée ou refusée et ne peut pas faire l'objet d'une réclamation ou d'un recours (RLS art. 146.b).

Les congés pris sans autorisation de la direction d'école feront l'objet d'un rapport d'absence transmis au préfet (RLS, art. 40.1).

Jours Joker

Modalité : Les parents envoient un message via Klapp ou un courriel à l'enseignant·e de leur enfant au minimum 1 semaine avant le congé.

Depuis le 1^{er} août 2022, les parents sont autorisés à ne pas envoyer leur enfant à l'école durant **quatre demi-jours de classe par année scolaire** (jours « joker ») sans présenter de motif, sous réserve des conditions suivantes inscrites dans le nouvel article du Règlement de la Loi sur la Scolarité obligatoire (RLS, art. 36a) :

1 Les jours joker ne peuvent pas être utilisés le premier jour d'école de l'année scolaire, lors des activités scolaires définies à l'article 33 et durant les jours de tests de référence cantonale, intercantonale ou internationale.

2 En début d'année scolaire, la direction d'école peut déterminer d'autres occasions particulières durant lesquelles un jour joker ne peut pas être pris. Ces occasions particulières sont : les semaines de camps, les journées à ski pour les 3-4H.

3 Les jours joker peuvent être cumulés. Les jours joker non utilisés ne peuvent pas être reportés à l'année scolaire suivante.

4 En cas d'absences non justifiées d'un ou d'une élève, la direction d'école peut restreindre ou refuser l'utilisation des jours joker.

*5 Les parents informent l'enseignant·e de la prise d'un jour joker **au moins une semaine à l'avance.***

6 Les parents sont responsables des congés qu'ils sollicitent pour leur enfant et assument le suivi. A la demande de l'école, l'élève rattrape la matière vue durant son absence.

Collaboration école-famille

Une bonne collaboration entre parents et enseignant·e·s est indispensable. La direction de l'école encourage vivement les parents à prendre contact directement avec l'enseignant·e·concerné·e, dès lors que des questions surviennent ou qu'un problème apparaît.

Tout dialogue, tout échange direct, amenant sur une collaboration se révèle toujours très positif pour l'enfant, les parents et les enseignant·e·s.

Pour faciliter une collaboration dès la première rencontre, les parents qui désirent un entretien avec un·e enseignant·e sont priés de prendre rendez-vous en indiquant l'orientation de l'entretien souhaité. Si des parents jugent qu'il est nécessaire d'intervenir auprès d'une instance supérieure (direction d'école, inspecteur, direction de la formation et des affaires culturelles), il est indispensable, dans un souci de transparence, d'en informer l'enseignant·e puis, si nécessaire, la direction d'école et l'inspecteur.

KLAPP

Le moyen cantonal de communication instantanée entre l'école et les familles « Klapp » a été mis en place à la rentrée d'août 2023 dans notre Cercle scolaire. C'est le canal prioritaire utilisé par l'école pour diffuser les informations relatives à tous les événements.

Klapp gère nos données avec la plus grande des précautions. Les données sont exclusivement stockées en Suisse.



- Klapp permet d'annoncer l'absence d'un enfant.
- Klapp contient un calendrier où sont agendés tous les événements scolaires.
- Une confirmation de lecture peut être demandée par les enseignant·es afin de s'assurer de la bonne réception du message.
- Klapp est utilisé pour la communication concernant le quotidien scolaire avec les parents et non pas avec les enfants.
- Klapp ne permet pas de transmettre ou d'échanger sur des informations plus importantes ou personnelles, telles que l'évaluation, le bilan des apprentissages ou l'orientation.
- Klapp ne remplace pas les autres canaux, notamment l'entretien annuel et l'appel téléphonique.

Conseil des parents

L'objectif principal du Conseil des parents est de favoriser la collaboration et les échanges entre parents, enseignant·e·s et les responsables de l'éducation des enfants. Sa mission consiste à faciliter la compréhension des institutions scolaires aux parents, tout en offrant une oreille attentive à leurs préoccupations, difficultés et questions concernant leurs relations avec l'école. Le Conseil des parents relaie les opinions et remarques des parents, pour finalement défendre les intérêts de tous les enfants.

Il est consulté sur des thématiques qui touchent à la collaboration et la communication école-parents, l'organisation de la vie scolaire, les projets pédagogiques, l'accueil extra-scolaire, la sécurité aux abords de l'école et le transport scolaire. Le Conseil des parents n'a pas de compétence décisionnelle ni celle d'aborder les situations individuelles des élèves ou des enseignant·e·s.

Le conseil de parents est constitué de :

Séverine Keller	: Conseillère communale en charge des écoles
Séverine Demierre	: Parent
Tiffany Richoz-Sudan	: Parent
Tony Mangiola	: Parent
Walter D'Amario	: Parent
Poste à repourvoir	: Parent
Danielle Mauron	: Responsable de l'Accueil ExtraScolaire
Bérangère Galley	: Représentant des enseignant·e·s
Geraldine Crausaz	: Directrice d'école
Céline Castella	: Secrétaire d'école

Cours de langue et de culture

Les cours en Langue et Culture d'Origine (LCO) sont des cours de langue destinés aux enfants dont la langue première (langue du père ou de la mère) est différente de celle de l'école. Ils sont organisés par les communautés (ambassade, consulat, association). Ces cours permettent de maintenir et élargir les connaissances et les compétences des enfants dans leur langue première et leur culture d'origine.

Ces cours sont facultatifs et ont lieu en dehors de l'horaire scolaire. L'enseignement LCO s'organise en fonction du calendrier de l'école obligatoire et la participation au cours est attestée par une notification dans le bulletin scolaire de l'élève.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la page internet www.fr.ch/osso/lco.

Si votre enfant participe à ces cours, merci de prévenir son enseignant·e afin qu'il puisse l'inscrire dans son dossier.


Matériel et frais scolaires

Chaque établissement organise la distribution des fournitures scolaires. Les élèves sont responsables d'en prendre soin. En cas de pertes ou de dégradation excessive, le coût du matériel remplacé peut être facturé aux parents. Dans une perspective de développement durable, il est important que tous les partenaires visent à éviter la surconsommation. Si le matériel peut encore être utilisé, il n'est pas à remplacer.

Pour éviter tout gaspillage, l'école invite les parents à mettre dans le sac d'école ou le plumier de leur enfant les fournitures scolaires utilisées l'année dernière, dans la mesure où elles sont en bon état. Afin d'éviter toute tension inutile, il est demandé que tout matériel non essentiel à l'enseignement reste à la maison.

La gestion de ce type d'objets dans le périmètre scolaire relève de la responsabilité de l'enseignant-e de la classe. En cas d'usage inapproprié ou de perturbation liée à ces objets, ceux-ci pourront être confisqués et remis en main propre aux parents dans les 10 jours ou en cas de récidive, à la fin de l'année scolaire.

Les parents sont invités à indiquer le prénom de l'enfant sur tout autre objet (boite à goûter, casquette, etc.). Les parapluies ne sont pas recommandés (veste de pluie à la place).

Effets personnels qui peuvent être demandés d'apporter par l'enfant :	En cas de dégradation précoce ou de perte, prix des fournitures :																																			
<ul style="list-style-type: none"> - Chaussons - Tablier - Sac d'école et sac de sport - Plumier - Gobelet ou gourde pour boire en classe - Articles de soins personnels et d'hygiène - Tenue et chaussures de sport (intérieur et extérieur) - Tenue pour la natation + linge de bain - Tenue et équipement adaptés au cadre scolaire et à la saison - Prêt de vêtements de rechange pour les élèves de 1-2H - Chaussures de rythmique 		<table border="1"> <tbody> <tr><td>Crayon papier</td><td>1.00</td></tr> <tr><td>Gomme</td><td>1.00</td></tr> <tr><td>Aiguise-crayon</td><td>1.50</td></tr> <tr><td>Plume</td><td>11.00</td></tr> <tr><td>Stylo <i>Frixion</i></td><td>3.00</td></tr> <tr><td>Règle</td><td>1.50</td></tr> <tr><td>Sous-main</td><td>4.00</td></tr> <tr><td>Ciseau</td><td>5.00</td></tr> <tr><td>Colle</td><td>2.00</td></tr> <tr><td>Compas</td><td>14.00</td></tr> <tr><td>Mine de compas</td><td>0.50</td></tr> <tr><td>Equerre</td><td>2.00</td></tr> <tr><td>Calculatrice</td><td>20.00</td></tr> <tr><td>Rapporteur</td><td>1.00</td></tr> <tr><td>Boîte de crayons couleurs</td><td>10.00</td></tr> <tr><td>Boîte de feutres</td><td>15.00</td></tr> <tr><td>Classeur</td><td>3.00</td></tr> </tbody> </table>	Crayon papier	1.00	Gomme	1.00	Aiguise-crayon	1.50	Plume	11.00	Stylo <i>Frixion</i>	3.00	Règle	1.50	Sous-main	4.00	Ciseau	5.00	Colle	2.00	Compas	14.00	Mine de compas	0.50	Equerre	2.00	Calculatrice	20.00	Rapporteur	1.00	Boîte de crayons couleurs	10.00	Boîte de feutres	15.00	Classeur	3.00
Crayon papier	1.00																																			
Gomme	1.00																																			
Aiguise-crayon	1.50																																			
Plume	11.00																																			
Stylo <i>Frixion</i>	3.00																																			
Règle	1.50																																			
Sous-main	4.00																																			
Ciseau	5.00																																			
Colle	2.00																																			
Compas	14.00																																			
Mine de compas	0.50																																			
Equerre	2.00																																			
Calculatrice	20.00																																			
Rapporteur	1.00																																			
Boîte de crayons couleurs	10.00																																			
Boîte de feutres	15.00																																			
Classeur	3.00																																			

Veillez vous référer à la liste précise transmise par l'enseignant-e de votre enfant.

Les éventuels frais de repas lors des activités culturelles et sportives seront facturés CHF 16.00 au maximum par jour.

Appareils électroniques

Les appareils électroniques tels que téléphones portables, montres connectées et appareils de photos sont interdits dans le cadre scolaire. En cas d'absolue nécessité, les parents avertissent les enseignant·e·s et les appareils sont remis à l'enseignant·e et éteints durant les heures de cours ainsi que durant le transport scolaire. En cas de non-respect de cette interdiction, les appareils seront confisqués durant l'école.



Internet

Réseaux sociaux

Les enfants utilisent de plus en plus les réseaux sociaux. Il est important de les accompagner pour qu'ils utilisent ces outils de manière adéquate. La brigade des mineurs informe chaque année les élèves de 7H au sujet des risques encourus si l'on ne respecte pas les règles dans l'utilisation des divers réseaux sociaux. Il y a également des limites d'âge qu'il est important de respecter.

Malheureusement, il arrive que des messages déplacés, violents voire racistes soient écrits. Si la mauvaise utilisation des diverses plateformes de communication influence la vie de la classe, les enseignant·e·s réagissent et comptent aussi sur les parents.

Outils numériques pour les élèves



- Site pour les élèves de l'école obligatoire
- Contenu pédagogique approprié et validé par la DICS
→ <https://www.frischool.ch/>



- Plateforme de travail sécurisée et gratuite pour les élèves du canton de Fribourg
 - Accès en utilisant le compte *élève@studentfr.ch* dès la 5H.
 - Applications à disposition et **réservées au travail scolaire** :
 - Outlook : pour la messagerie électronique
 - Teams : pour la visioconférence et le travail collaboratif
 - OneDrive : pour le stockage des documents
 - Word, Excel, Powerpoint, etc.
- www.office.com

Comment l'enfant est accompagné à une utilisation responsable ?

L'école ne demande pas aux parents de fournir un ordinateur à leur enfant.

Les enseignant·e·s forment les élèves à ces outils pour devenir des citoyen·ne·s numériques.

La charte numérique montre les comportements à avoir dans l'utilisation de ces plateformes numériques à l'école et à la maison.

Si j'ai une question ?



Pour les questions d'usage, je m'adresse à l'enseignant·e.



Pour les questions liées aux aspects juridiques, je peux trouver beaucoup d'informations et poser une question sur

www.fritic.ch/fr/prestations/informations-juridiques

Santé

Éducation sexuelle

L'objectif des cours d'éducation sexuelle dispensés par les formatrices en santé sexuelle du Centre Fribourgeois de Santé Sexuelle (CFSS) est de soutenir les parents qui sont les premiers responsables de l'éducation des enfants. Dans une démarche de coopération avec les parents, ces cours fournissent aux enfants et aux jeunes des **informations correctes** en fonction de leur âge pour leur permettre de développer un esprit critique par rapport à la société très médiatisée qui les entoure. Ils permettent aux enfants et aux jeunes de connaître **leurs droits et leurs devoirs** dans le respect de l'autre. Toutes les dimensions de la sexualité sont abordées dans ces cours (affectives, sociales, émotionnelles et biologiques) qui se basent sur une approche holistique de l'éducation sexuelle.

Les classes qui suivent ces cours sont les 2H, 6H et 8H, en présence d'une formatrice en santé sexuelle (CFSS). Une soirée d'information à l'attention des parents est organisée avant les interventions en classe.

Service dentaire scolaire

Un contrôle dentaire annuel est obligatoire. Il est effectué par une clinique dentaire mobile, directement à l'école. En cas de suivi par un·e médecin dentiste privé·e, une **attestation** (valable une année à partir de la date de son établissement) est à présenter avant la date du contrôle. Un courrier est distribué par les enseignant·es aux enfants indiquant le passage de la clinique dentaire mobile et la date jusqu'à laquelle l'attestation du médecin dentiste privé doit être remise en cas de non-fréquentation. Les enfants dont les parents n'ont pas fourni d'attestation passent le contrôle dentaire.

Prophylaxie dentaire

Chaque classe est visitée par une éducatrice en hygiène bucco-dentaire, une fois durant l'année scolaire pour un rappel des bons gestes à appliquer.

Poux



Chaque année, les poux reviennent. Nous remercions les parents de contrôler leur enfant et d'informer l'enseignant·e en cas d'atteinte. Une information (sans précision sur la source) sera transmise aux autres parents de la classe afin d'éviter une propagation.

Tiques

Les tiques peuvent transmettre différents agents infectieux.

Mesures de prudence : protection et vaccination

- Porter des vêtements bien fermés et de couleurs claires.
- Utiliser des répulsifs contre les tiques.
- Examiner toutes les parties du corps et les vêtements après chaque passage dans un milieu à risque.
- Toute tique doit être enlevée le plus rapidement possible. Le plus pratique est de l'attraper à ras de la peau au moyen d'une pince fine et de tirer régulièrement. Il faut ensuite désinfecter l'endroit piqué. Possibilité de se rendre à la pharmacie ou chez le médecin pour retirer la tique.
- Retenir ou marquer l'endroit piqué. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent après une piqûre de tique.

Borréliose, également appelée maladie de Lyme

Il n'existe pas de vaccin contre la borréliose. Cette maladie peut en général être soignée avec un antibiotique.

Méningo-encéphalite verno-estivale (FSME)

Il existe un vaccin contre la FSME, recommandé par l'Office fédéral de la santé publique pour toute personne à partir de 6 ans, résidant ou se rendant périodiquement dans une zone à risque. Depuis juillet 2022, toute la Suisse est considérée comme une zone à risque.



Pedibus

PEDIBUS - SE RENDRE A PIED À L'ÉCOLE

LE PEDIBUS EST UN SYSTÈME D'ACCOMPAGNEMENT À PIED À L'ÉCOLE, SOUS LA CONDUITE D'UN ADULTE








- Une ligne Pedibus se met facilement en place à partir d'un quartier pour se rendre à l'école ou à l'arrêt de bus.
- Deux familles suffisent pour ouvrir une ligne Pedibus.
- Son horaire est choisi en fonction des besoins des familles participantes.

Son potentiel est flexible et adaptable à diverses situations.

Convivial, sain, économique et écologique, le Pedibus est une invention qui change la vie !

**Pas encore de ligne Pedibus dans votre quartier ?
C'est le moment d'agir, contactez-nous :
fribourg@pedibus.ch**

Avantages du Pedibus :

-  Les élèves arrivent disposés à l'apprentissage en classe, selon le témoignage d'enseignants
-  Le Pedibus permet de diminuer le trafic aux abords de l'école
-  Les élèves sont pris en charge en toute sécurité sur le trajet de l'école par un ou plusieurs adultes
-  Aller à pied à l'école favorise la santé par l'activité physique
-  Ce système permet de créer des liens entre élèves et enfants, parents et grands-parents



Journée internationale à pied à l'école 2025

VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2025

La Coordination Pedibus Fribourg, vous informe et vous soutient :
fribourg@pedibus.ch
076 430 05 58 - www.pedibus.ch



La mobilité
d'avenir



NOS CONSEILS DE SECURITE ROUTIERE SUR LE CHEMIN DE L'ECOLE

En tant que parents, montrez l'exemple !

Ainsi votre enfant adoptera un comportement correct dans la circulation.

A pied, c'est mieux

Il vivra ses propres expériences.



- Choisissez le chemin le plus sûr et parcourez-le plusieurs fois ensemble ;
- Attirez son attention sur les dangers possibles ;
- Faites-le partir suffisamment tôt : se dépêcher augmente les risques d'accident ;
- Avant de traverser : **S'ARRÊTER, REGARDER, ÉCOUTER.**

A vélo

Ce n'est qu'en 6H que les bases leur sont enseignées. Plus jeunes, ils ne sont pas capables d'anticiper, de réagir correctement dans toutes les situations.

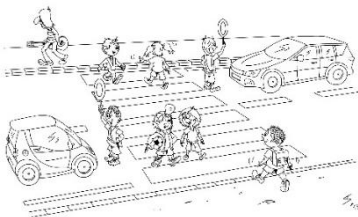
- Seul un vélo correctement équipé est admis ;
- Le port du casque est fortement recommandé ;
- Jusqu'à 12 ans, les enfants peuvent rouler sur le trottoir.



En voiture

Les parents taxis augmentent les dangers aux alentours des écoles.

Si un trajet est nécessaire :



- Assurez-vous que tout le monde est bien installé : ceinture, rehausseur, appuie-tête, ... ;
- Utilisez les places de stationnement prévues ;
- Arrêtez-vous complètement au passage pour piétons.

Être vu

Afin que le conducteur puisse réagir, soyez visibles !

- De jour comme de nuit, portez des vêtements clairs et/ou réfléchissants.



POLICE CANTONALE FRIBOURG
Section analyse, prévention, éducation routière

+41 26 305 20 30

www.policefr.ch